

DÉCISION MUNICIPALE n° DC2026-020
Contrats d'assurances de Rives-en-Seine 2026

Le Maire de Rives-en-Seine,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DL2026-018 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 qui a donné délégation au Maire de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

Considérant la nécessité d'assurer la collectivité face aux risques ;

Considérant que le montant annuel est inférieur à 60 000 € HT ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DECIDE

Article 1er : De conclure les contrats d'assurance suivants pour l'année 2026 :

- Multirisques Commune : AXA Assurances Cabinet Buquet pour un montant de 17 383,83 € TTC ;
- Véhicules à moteur et des risques annexes : AXA Assurances Cabinet Buquet pour un montant de 17 107,04 € TTC et régularisation 2025 de 504,11 € TTC ;
- Missions : AXA Assurances Cabinet Buquet pour un montant de 595,96 € TTC ;
- Protection juridique : AXA Assurances Cabinet Buquet pour un montant de 1 353,94 € TTC du 30 septembre 2025 au 29 septembre 2026 ;
- Atouts immeuble, 5 rue de la Cordonnerie : AXA Assurances Cabinet Buquet pour un montant de 561,58 € TTC du 14 février 2026 au 1er février 2027 ;
- Responsabilité générale et risques annexes 2026 : Groupama pour un montant de 4 765,42 € TTC.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur et notifiée à l'entreprise concernée.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Rives en Seine, le 29 avril 2026

Le Maire,
Bastien CORITON

Publiée sur le site Internet
de la commune de Rives-en-Seine
le 29/05/26

